



Marché de Noël

Dossier d'inscription

Mardi 20 au jeudi 22 décembre 2022

Nom et prénom: _____

Nom de l'entreprise: _____

Facebook ou site: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. / fax : _____

E-mail : _____ (écrire en majuscule, merci)

Je suis : 1- REVENDEUR ARTISAN / CRÉATEUR PRODUCTEUR
2- AMATEUR PROFESSIONNEL
3- PARASOL BARNUM

Description des articles proposés à la vente:

Extérieur : Pas de surveillance nocturne, pas de matériel fourni, dans les rues commerçantes

• 60 € les 3 mètres pour 3 jours :

Barnum Parasol

Marabout : surveillance nocturne, sur la Place Paul Arène

100.00 € 1 emplacement (2m40) pour les 3 jours

170.00 € 2 emplacements (4m80) pour les 3 jours

Joindre :

- ✚ La fiche d'inscription remplie et le règlement signé
- ✚ Une attestation d'assurance : Responsabilité Civile
- ✚ Extrait immatriculation de l'année en cours (professionnel) ou photocopie de la carte d'identité à jour (amateur)
- ✚ **Un chèque de caution de 150.00 €** à l'ordre de l'APACS (encaissable en cas d'absence)
- ✚ Le chèque de participation du montant du marché. (Ils seront encaissés le 1^{er} jour du marché).

Dossier à renvoyer avant le 20 novembre 2022

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

(Réservé organisation, n°..... dossier complet arrivé le)

REGLEMENT et CHARTE

Date :

Le marché de Noël aura lieu du mardi 20 décembre au jeudi 22 décembre 2022.

Horaires :

Il ouvrira ses portes de 10H00 jusqu'à 19H00.

Tous les exposants sont tenus d'être présents sur leur stand durant ces horaires tous les jours de manifestations. En outre, les conditions atmosphériques ou toutes autres animations pourront amener l'association à modifier les heures d'ouverture et de fermeture sans que les exposants puissent réclamer une indemnité. La décision sera portée à la connaissance de tous par tous les moyens utiles.

Lieu :

Centre-ville Sisteron : Place Paul Arène

Covid 19 :

Chaque stand doit avoir **du gel hydro alcoolique**. Nous nous engageons à faire notre maximum pour la réalisation du marché de Noël mais nous restons sous la décision des autorités qui peut nous annuler l'évènement à tout moment.

Nous espérons que **chacun respectera les consignes**, le public autour de vous et ses voisins commerçants ou exposants.

L'installation :

Elle devra se faire le mardi matin à 8h00 et être terminée pour l'ouverture à 10H00.

Aucun véhicule ne devra rester sur le marché. Les stands seront donnés selon un plan défini par l'organisateur.

Attention, aucun matériel ne sera fourni. Vous devez venir avec vos parasols, marabouts, tables...

IMPORTANT : La réalisation d'un plan de marché, pour un tel évènement, n'est pas une opération simple. Il nous faut tenir compte de nombreuses contraintes (barnums, branchements électriques, à la visibilité des stands, aux obstacles du terrain, à la compatibilité des métiers, et d'autres encore).

Pour toutes ces raisons, nous n'attribuons pas de places choisies aux premiers inscrits ou nous n'établissons pas de règles d'attribution dans l'ordre d'inscription ; cela nous simplifierait en théorie la tâche mais poserait quelques problèmes logistiques insurmontables.

Sachez que nous faisons toujours au mieux pour vous avec les contraintes que nous devons prendre en compte.

Clairement, ce qui rendra votre journée positive commercialement : l'ambiance que nous créons par des animations, la qualité et l'attrait de vos produits, votre sourire et vos conseils.

Pour mémoire, nous alimentons tous les stands en électricité en 230 volts. Il vous est demandé de fournir l'éclairage de votre stand et toutes rallonges électriques, multiprises, guirlandes, ampoules et chaises qui vous seraient nécessaires pour le bon fonctionnement de votre activité sur le marché.

Le démontage des stands devra se faire après 19H00.

Décoration :

Les stands devront être décorés sur le thème de Noël afin de préserver la magie du marché de Noël : festifs, magiques et aux couleurs lumineuses. (Très important)

Chaque exposant devra décorer son stand, en gardant une cohésion avec l'esprit de la manifestation mais en faisant attention aux produits dangereux. (Bougies...). Les matières dangereuses ou nuisibles ne sont pas admises. Il est interdit d'utiliser un matériel sonore pouvant gêner les stands voisins.

Tous les matériaux et objets apportés par les exposants sont sous leur entière responsabilité.

Surveillance nocturne:

Les marabouts seront surveillés et vous pourrez laisser vos articles sur place pour les 3 jours. Par contre, tous les stands nommés « extérieur » ne seront pas surveillés. Il faudra démonter et remonter tous les soirs.

DESISTEMENT :

Afin de ne pas mettre en danger la manifestation, **nous ne pourrons accepter de désistement une semaine avant la manifestation et donc la caution sera encaissée.** Les demandes de désistement devront être adressées par écrit (courrier ou e-mail). De plus, si vous êtes absent à un de ces jours alors que vous êtes inscrit, le chèque du montant de l'emplacement sera encaissé.

Affichage des prix :

Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en ce qui concerne les prix et la qualité. Ils devront en particulier respecter strictement les règles concernant l'affichage des prix, et plus généralement celles concernant l'information de la clientèle.

Assurance :

L'association ne peut souscrire une assurance pour le compte des exposants. Les exposants sont tenus de fournir obligatoirement une attestation d'assurance. Les produits et les matériels seront exposés aux risques de l'exposant. Les vols, détériorations ou destructions survenus pendant l'installation, l'exposition et le démontage ne peuvent être couverts par l'assurance de l'organisateur, ni de la commune.

L'aménagement et le déménagement des emplacements des exposants sont placés sous leur seule responsabilité. En cas de malveillance, le recours devra s'exercer uniquement contre l'auteur du sinistre.

Règlement :

Tout manquement au présent règlement entraînera l'exclusion immédiate de l'exposant et pourra éventuellement être assortie d'une interdiction à une ou plusieurs manifestations postérieures.

L'association se réserve le droit de refuser toute candidature qui ne correspondrait pas au Marché de Noël.

Fait à le.....2022.

SIGNATURE Nom et Prénom
Précédée de la mention Lu et approuvé

Ces documents sont à retourner à l'adresse suivante avant le 20 novembre 2022:

APACS
Marché de Noël
10 Place de l'horloge
04200 SISTERON

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez appeler :

Nicolas, président de l'Apacs 04 92 61 12 01

Gaëlle, animatrice de l'Apacs 07 87 16 34 68